

Affaire suivie par : Eudes CHEVALLIER-CHANTEPIE  
Réf. : DCDA-2024-081

Paris, le 29 avril 2024

**Objet : Accord partiel- Communication de documents administratifs**

Monsieur,

Vous m'avez saisi le 02 avril 2024 d'une demande visant à obtenir la communication de documents administratifs.

Après instruction de votre demande, j'ai le plaisir de vous communiquer en annexe les éléments suivants :

- Rapport d'activité du 15/04/2022 au 31/12/2022 ;
- Rapport d'activité du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Il est important de noter que l'usage que vous ferez des documents qui vous sont ainsi communiqués relève de votre seule responsabilité.

Cependant, je ne peux malheureusement faire droit à votre demande de communication concernant les statistiques de 2018 au 14 avril 2022 dès lors que ces informations n'existent plus.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le Préfet de police et par délégation,  
Le Chef du bureau du droit des données et des  
documents administratifs



**Laurent ECKERT**

**Monsieur GUYONNET**

Mél. : [dada+request-46558-b04f4807@madada.fr](mailto:dada+request-46558-b04f4807@madada.fr)